

Procès-verbal

Le mardi 26 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Hervé VAURS.

Secrétaire de la séance : Monsieur Éric BONNET

Présents : Monsieur Hervé VAURS, Madame Divya PUECH, Monsieur Jean-Luc GARDAIS, Monsieur Jean-Marc ARNAL, Monsieur Éric BONNET, Monsieur Laurent BUISSON, Madame Emilie FABRE, Madame Christelle DELPUECH, Madame Caroline DELBAS-ROUME, Monsieur Guillaume BAC

Représentés : Madame Michèle SAILLARD représentée par Monsieur Jean-Luc GARDAIS

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- projet de vidéo protection des PAV et stade municipal ;
- désignation représentant au CIT (cantal ingénierie et territoire) ;
- demande de subvention barnum (délibération) ;
- régularisation par acte administratif (délibération)
- commissions thématiques communauté de communes ;
- divers.

Délibération du conseil :

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ AU CIT (cantal ingénierie et territoire) SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026. (N° DE_032_2026)

Objet de la délibération : Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » suite aux élections municipales de mars 2026.

La collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de Cantal Ingénierie & Territoires est :

- L'assistance juridique et administrative, avec la réalisation de missions de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale avec, le cas échéant, une assistance à la rédaction de pièces et documents ou la fourniture de modèles, des conseils méthodologiques (type de procédure à suivre par exemple...), des analyses juridiques, l'accès à un service de veille juridique,
- L'accompagnement à la gestion des données dont la prestation « Mise en conformité au RGPD » et la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données personnelles – DPO et la prestation d'archivage itinérant.

-L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.

Dans le domaine technique :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le numérique (systèmes d'information, infrastructures numériques, E-services, dématérialisation, développement du numérique dans les écoles),
- un rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, aux ouvrages d'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'aménagement d'espaces publics et au patrimoine bâti,
- des prestations (Recherches de fuites AEP, passages caméra pour les drains AEP, sectorisations, ...),
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers, des ouvrages d'art et en matière d'eau et d'assainissement,
- des missions de maîtrise d'œuvre uniquement dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et des ouvrages d'art.

Les conditions tarifaires sont indiquées dans les statuts et le règlement intérieur de CIT.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et l'installation du conseil, il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires ». La collectivité dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 5 des statuts : Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

Le conseil municipal, après appel à candidature et après le vote de l'assemblée :

-DESIGNE M. Éric BONNET pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale

-CHARGE M. le Maire de toutes les démarches nécessaires.

REGULARISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS (Délibération reportée à la prochaine séance pour désigner quel sera l'adjoint qui signera les actes administratifs).

Autres sujets abordés :

Projet de vidéo protection :

Monsieur le Maire fait savoir qu'avec le deuxième adjoint, ils recevront jeudi 28/05/2026 l'entreprise PROXISURE pour faire un point et affiner le devis qui concerne le terrain de sport en particulier sur le positionnement des caméras.

Monsieur le Maire fera le compte-rendu de ce rendez-vous au prochain conseil municipal. Il sera nécessaire de désigner les personnes habilitées à accéder aux images. Les dossiers d'autorisations pourront être envoyés en préfecture et le dossier de demande de subvention à la Région.

Barnum :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a déposé une demande (le 22/05/26) auprès de la Région pour doter les associations communales d'un barnum 3 x 3.

La délibération n° 19-2026 a permis un dépôt rapide (dernier délai le 25/05/26), il n'est donc pas nécessaire de délibérer de nouveau.

Régularisation terrain SCHMIDT :

Dès que le géomètre aura fait un retour, la régularisation se fera par acte administratif.

Réfrigérateur appartement 1 résidence :

Le locataire a informé la mairie que le réfrigérateur fonctionnait mal depuis plusieurs semaines. Un réparateur a proposé de le réparer pour environ 200 à 300 €. Il a été décidé de remplacer l'appareil par un neuf avec les mêmes caractéristiques.

Problème d'infiltration d'eau salle des Narcisses :

L'entreprise Robert a été contactée à plusieurs reprises concernant ce problème d'infiltration d'eau lors de fortes pluies. Jusqu'alors personne ne s'est présenté les jours et heures convenues. Un courrier en recommandé avec AR sera envoyé à M. Robert.

Cérémonie :

La cérémonie de départ de l'ancien Maire sera organisée le 27/06/2026 à 10h30 à l'espace multi-activité.

Horaires de tonte / bricolage :

Un rappel sur les horaires de tonte/bricolage sera fait sur le site internet de la commune ainsi que sur les 2 panneaux d'affichages, au bourg et à Lacaze.

Syndicat eau :

Jean-Marc ARNAL fait un compte-rendu des dernières réunions pour la création du syndicat. Elles ont permis d'avancer sur les postes (administratif et technique) des agents qui seront recrutés et sur une esquisse de budget 2026. Il a également été discuté de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000 € pour le démarrage du syndicat. La prochaine réunion aura lieu le 4 juin 2026.

La dernière facturation de l'eau/assainissement pour la période du 01/06 au 30/06 se fera courant juin. Un courrier explicatif sera joint à la facturation.

Panneaux d'affichage mairie :

Monsieur le Maire et le deuxième adjoint ont décidé l'achat de panneaux d'affichage à placer devant la mairie pour les publications officielles et importantes. Les fournisseurs seront contactés pour réaliser des devis.

SDEC :

Les travaux d'enfouissement des réseaux qui partent de Costever vers Soucaillou et le Moulin de Menthère pourraient être réalisés sur la fin 2026.

Pour les réseaux téléphoniques le coût s'élève à 18 000 € avec un reste à charge pour la commune de 9 000 €. Le syndicat d'électrification prendra à sa charge 9 000 €.

Se pose la question de prévoir l'éclairage public à ces trois lieux-dits. L'implantation d'un mat représente un coût de 1 700 € environ.

Séance levée à 23h00

Monsieur Hervé VAURS

Président de séance

Monsieur Éric BONNET

Secrétaire de séance